

Bonjour,

Vous avez réservé un **Permis Traditionnel A2/A1/Maxiscoot** sur le centre du Circuit du Paul Ricard et nous vous en remercions. Vous pouvez réserver vos cours directement depuis le « Planning » dans votre espace client.

Retrouvez le détail des cours réservés dans « **Ma formation** ». Votre centre se trouve à cette adresse : EASYMONNERET Circuit du Paul Ricard (83) : 2760 Route des Hauts du Camp - 83330 LE CASTELLET

 **Un équipement adapté (casque, gants homologués, blouson, jean et chaussures montantes) est obligatoire*.**
*EasyMonneret se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'équipement jugé insuffisant

Vous passez un permis A2/A1 et n'avez jamais conduit une moto à boîte de vitesses avec embrayage ?

- *Pré-stage de 2h (obligatoire) à faire avant de commencer vos cours de plateau*

AVANT VOTRE PREMIER COURS DE PLATEAU :

- **Pré-stage** de 2h (obligatoire pour tous ceux qui n'ont jamais conduit de moto avec embrayage)
- **Faire sa demande de permis** sur le site de l'ANTS (recommandé)
Une fois le NEPH (12 chiffres) récupéré, ajoutez ce numéro sur votre espace client dans "informations personnelles"
- **Obtenir son ETM/code moto** (recommandé)
**Uniquement une fois que la demande de permis a été validée, l'inscription à l'examen du code se fait sur le site de LaPoste, ObjectifCode-SGS ou CodenGo. Sans l'ETM, vous ne pourrez pas passer l'examen du permis moto*
- **Apprendre les parcours hors circulation (épreuve du plateau)** du permis (vidéos sur YouTube)
- **Assurance complémentaire** AMA Assurances «ADH CONDUITE 25» (optionnelle)
Le règlement se fait directement en ligne au moment de la commande ou bien en payant l'assurance séparément sur le site ici. Vous devez envoyer par vos soins le bulletin d'adhésion à : info@ama.fr

POUR VOTRE PREMIER COURS merci d'apporter les documents demandés :

- **Contrat de formation et reconnaissance d'information** signés (obligatoire)

POUR PASSER L'EXAMEN DU PLATEAU :

- **Une fois que tous les exercices sont parfaitement maîtrisés et que vous connaissez votre parcours** : nous réaliserons un examen blanc (1 essai) pour évaluer votre niveau et en cas de réussite nous vous placerons sur la liste d'attente* pour les examens. Nous ne ferons pas d'examen blanc si le niveau requis n'est pas atteint (en général, il faut compter environ 20h de plateau).

**Nous vous contacterons pour fixer une date d'examen dans un délai compris entre 2 semaines et 1 mois (cela varie en fonction de la période, délai plus long en été). Cependant, il peut y avoir des désistements et vous pouvez donc être appelé rapidement, c'est pour cette raison que nous vous placerons en examen uniquement quand l'examen blanc aura été réussi.*

POUR LA CIRCULATION : votre permis traditionnel comporte 12h de circulation, à effectuer dès que vous aurez un bon niveau sur le plateau ou si possible après votre examen plateau. Vous serez évalué sur votre dernier cours de circulation et votre niveau durant ce cours déterminera votre inscription à l'examen de circulation (uniquement après la réussite de l'examen du plateau). Si le niveau est jugé insuffisant il faudra alors reprendre un ou plusieurs cours de circulation avant de pouvoir être inscrit à l'examen.

L'équipe EasyMonneret vous souhaite une excellente formation !

CONTRAT DE FORMATION A LA CONDUITE : PERMIS TRADITIONNEL A2/A1/Maxiscoot

EasyMonneret Circuit du Paul Ricard (83) : Agrément n° E1108311130

Civilité : M. Mme

NOM :

Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

CP :

VILLE :

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article I : Le postulant désire obtenir le permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur catégorie A1/A2. A cet effet, il s'inscrit dans l'établissement EASYMONNERET pour suivre la formation correspondante et être présenté aux examens du permis de conduire organisés par les Pouvoirs Publics.

Article II : L'établissement EASYMONNERET dispensera au postulant un cycle d'enseignement comprenant une partie théorique et une partie pratique défini par le Programme National de Formation des Conducteurs.

Article III : Le postulant suivra, selon le planning arrêté d'un commun accord les cycles d'enseignement théorique et pratique préalablement définis selon disponibilités des parties et aptitudes et progrès du postulant.

Article IV : L'établissement EASYMONNERET présentera le postulant aux épreuves théorique et pratique organisées par l'Administration après validation par le formateur, et conformément au Programme National de Formation des Conducteurs, de toutes les étapes de synthèse, en fonction des places attribuées à l'établissement par l'Administration et les délais imposés par les textes en vigueur.

En cas d'ajournement, le postulant sera représenté après avoir, le cas échéant, suivi une formation complémentaire destinée à corriger les causes de son ajournement et en fonction de la disponibilité de places d'examen liée à l'ordre de cette nouvelle présentation.

Article V : L'établissement EASYMONNERET délivrera les prestations suivantes selon le tarif affiché à la date de la signature du contrat et ce pour une période d'un an.

PERMIS TRADITIONNEL - A2 - CIRCUIT DU PAUL RICARD
PERMIS TRADITIONNEL - Maxiscoot - CIRCUIT DU PAUL RICARD

650€
750€

- Cycle d'enseignement pratique : 20 heures de formation (8h de plateau + 12h de circulation) qui correspondent au minimum prévu par la loi (généralement insuffisant pour atteindre le niveau requis)

A l'issue de l'heure d'évaluation, si vous n'êtes pas d'accord, le contrat et le stage seront caduques et les sommes versées vous seront remboursées.

Tarif unitaire	Semaine	Soir/Weekend
Pré-stage 2h	90€	100€
Cours circulation 3h	145€	
Cours plateau 2h	100€	
Cours plateau 3h	140€	
Journée plateau 6h	210€	
Accompagnement examen plateau	75€	
Accompagnement examen circulation	75€	
Entraînement ETM/code moto		24,90€

Prestations convenues dans le cadre d'une formule globale et de modalités de règlement prévu à l'article VII, le prix global et forfaitaire des prestations définies ci-dessus selon le tarif affiché de la formule.

Article VI : Le présent contrat définit les relations entre le postulant et l'établissement EASYMONNERET durant la période de validité de celui-ci.

Les éventuelles prestations supplémentaires, nécessaires à l'achèvement de la formation et non comprises dans le descriptif contractuel ci-dessus, seront facturées et payable préalablement à la délivrance de la prestation, selon le tarif en vigueur dans l'établissement y compris les frais de nouvelle présentation aux examens, de prorogation, de clôture ou de transfert éventuel de dossier.

Les cours non décommandés 72h à l'avance sont dus. Hors motif légitime dûment justifié.

Article VII : De convention expresse entre les parties, le prix de la formation prévu à l'article V sera réglé à l'inscription.

En tout état de cause, le règlement doit intervenir au comptant et préalablement à la délivrance de la prestation. Le compte correspondant aux prestations délivrées doit être soldé au plus tard 8 jours avant la date de l'examen. A défaut, l'établissement EASY MONNERET peut ajourner la prestation à l'examen.

Article VIII : Le présent contrat de formation est conclu pour une durée de 12 mois :

A PARTIR DU :

Passé ce délai, les parties conviennent de la suite à réserver au dossier du postulant et d'établir, le cas échéant, en cas de poursuite de la formation, un avenant au présent contrat. Cet avenant proroge la période de validité et définit les dispositions qui régissent, pour l'avenir, les relations entre les parties. Après la date de fin de contrat ou de celle de l'avenant, les dispositions contractuelles sont caduques. Sauf meilleur accord, les engagements se poursuivent aux conditions et tarifs unitaires affichés dans l'établissement, y compris celles correspondants aux prestations de la formation prévues au contrat ou à un avenant.

Les heures de cours doivent être pris dans l'année du contrat et les sommes versées sont non remboursables.

Article IX : En cas de difficulté ou de cas fortuit de se rendre à une leçon de conduite, le postulant informe l'établissement EASYMONNERET dans les meilleurs délais et en tout état de cause au minimum 3 jours ouvrés à l'avance. A défaut, le coût correspondant à tout cours ou leçon non décommandé reste dû à l'établissement. Hors motif légitime dûment justifié.

Tout stage réservé avec contrat signé ne pourra être décommandé moins de 15 jours à l'avance. Hors motif légitime dûment justifié.

La direction de l'établissement EASYMONNERET, en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité, se réserve le droit d'aménager en fonction de ses heures d'ouverture, des disponibilités de son planning et si possible d'un commun accord avec le postulant et dans le cadre de son pouvoir d'organisation, le planning des prestations du postulant pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

Article X : Le dossier de demande d'inscription à l'examen du permis de conduire est unique et personnel. Il ne peut être restitué au postulant que sur sa demande et en main propre. En aucun cas, il ne peut être remis à une tierce personne, sauf si cette dernière présente un mandat écrit et délivre une décharge. L'établissement EASYMONNERET ne remettra ce dossier qu'après règlement des sommes dues au titre des prestations délivrées.

Article XI : En cas d'absence du postulant à un des examens, le montant des frais de présentation à l'examen reste acquis à l'établissement. Hors motif légitime dûment justifié. Ce montant ne peut être réutilisé. Il devra être acquitté une nouvelle fois pour une nouvelle présentation.

Article XII : En raison du mode d'affectation et de répartition des places aux examens du permis de conduire, l'établissement EASY MONNERET ne peut en aucun cas être déclaré responsable des délais, des retards, des annulations et des reports des examens résultant d'intempéries, de maladies, d'absences, d'accidents ou de décision de l'Administration.

Article XII : Les différends qui peuvent survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat sont autant que possible réglé à l'amiable entre les parties. A défaut, la partie la plus diligente soumettra le litige devant la juridiction territoriale compétente.

Article XIII : L'établissement n'a pas souscrit de garantie financière.

Article XIV : Vous devez vous munir obligatoirement d'une paire de gants, de chaussures montantes, d'un jeans et d'un casque intégral (nous pouvons vous prêter des casques NOLAN). L'accès aux cours sera refusé et non remboursé si ces conditions ne sont pas remplies.

Nous vous rappelons l'ordre précis de passage des examens : code, plateau, circulation.

En outre, le postulant reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur.

IMPORTANT : RECONNAISSANCE D'INFORMATION (assurance optionnelle à remplir en cas de souscription)

En tant qu'élève candidat à l'examen du permis de conduire de la **catégorie A2/A1/A2 automatique** :

Je certifie avoir reçu de l'Ecole MONNERET toute information nécessaire à mon appréciation des conditions de formation et d'assurance pendant l'apprentissage hors circulation et en circulation radioguidée. Aussi, j'accepte cette formation, et notamment de manœuvrer et de piloter un scooter seul(e) sans moniteur derrière moi, avec les risques et périls inhérents à ce type d'engin.

J'ai pris connaissance de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance « Assurance complémentaire AMA » dans le but d'obtenir des indemnités en cas d'accident corporel, pour la somme de : 25 € TTC.

Que je souscris

Que je refuse (*)

() J'affirme être parfaitement assuré par ailleurs sans faire la confusion avec une assurance de responsabilité civile ou mutuelle. En tout état de cause, cette présente déclaration ne m'interdit pas d'exercer un recours envers tout tiers responsable d'un préjudice dont je serais la victime.*

Fait à _____ le _____

Signature du responsable de l'établissement

Signature du postulant ou de son représentant légal
Précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"